

Critique injustifiée de la part de la Commission de Contrôle Budgétaire de l'INAMI

La Commission de Contrôle Budgétaire (CCB) est un organe institué depuis une vingtaine d'années pour surveiller l'évolution des dépenses et proposer des mesures si les dépenses d'un secteur menacent de dépasser le budget.

Il est clair que son président, Mr Verhaevert, dépasse ses compétences lorsqu'il propose de réduire la norme de croissance ce qui est une décision politique qui n'appartient certainement pas à l'INAMI et encore moins à une commission.

Il les dépasse aussi lorsqu'il considère que certains actes médicaux sont surévalués. Ce n'est pas de son ressort mais en plus il n'a qu'une idée fort lointaine et fort approximative de ce qu'est la valeur d'un acte médical.

Les actes médicaux dans notre pays ne sont certainement pas surévalués, ils sont estimés non pas en fonction de la valeur et du coût des actes posés mais bien en fonction des possibilités de les financer. La Commission Nationale Médico-Mutuelliste permet en effet de définir des tarifs sociaux mais laisse aux médecins la possibilité de ne pas accepter l'accord. Cette possibilité ne leur est seulement accordée parce que, justement, les honoraires sont en-dessous de la valeur des actes posés.

Nous n'apprécions pas la démarche annuelle qui vient juste avant la fixation du budget ; sans doute Mr Verhaevert se croit-il toujours membre de cabinet d'un de nos ministres de tutelle ?

Dr Roland Lemye,
Vice-président
29 septembre 2011

Dr Marc Moens,
Président.